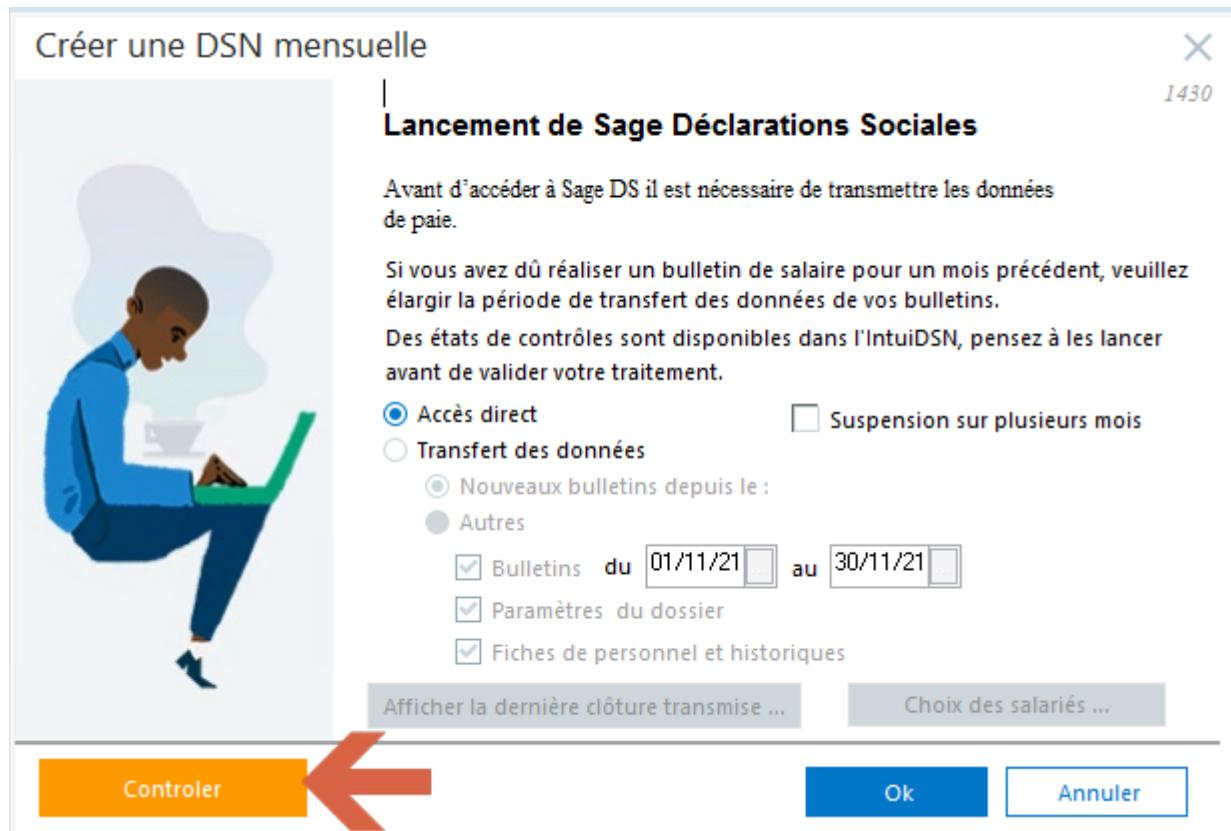
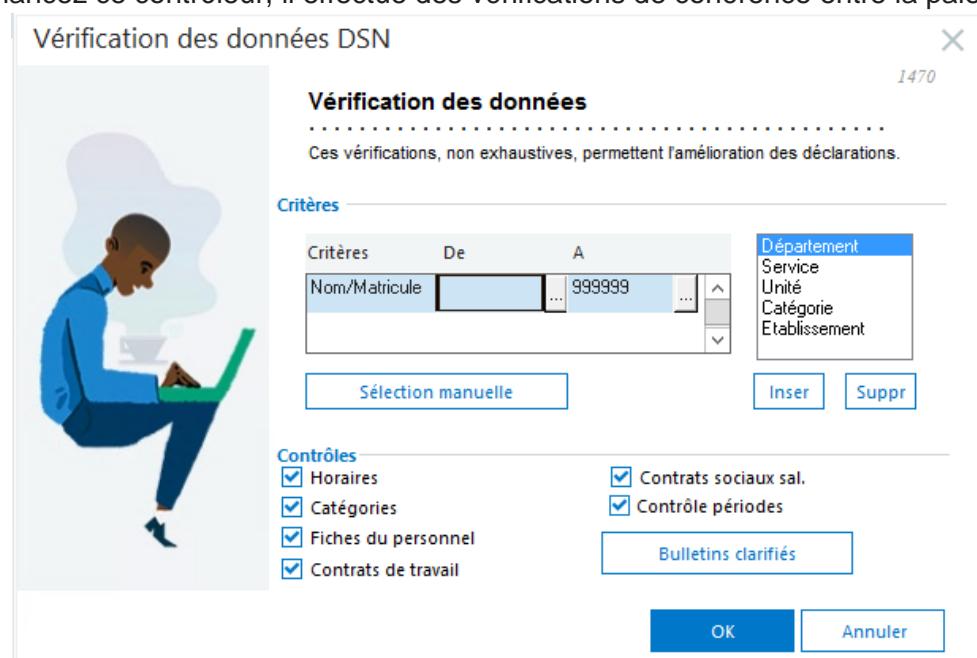


Comment utiliser le nouveau contrôleur SAGEPAIE
pour bien établir une DSN mensuelle

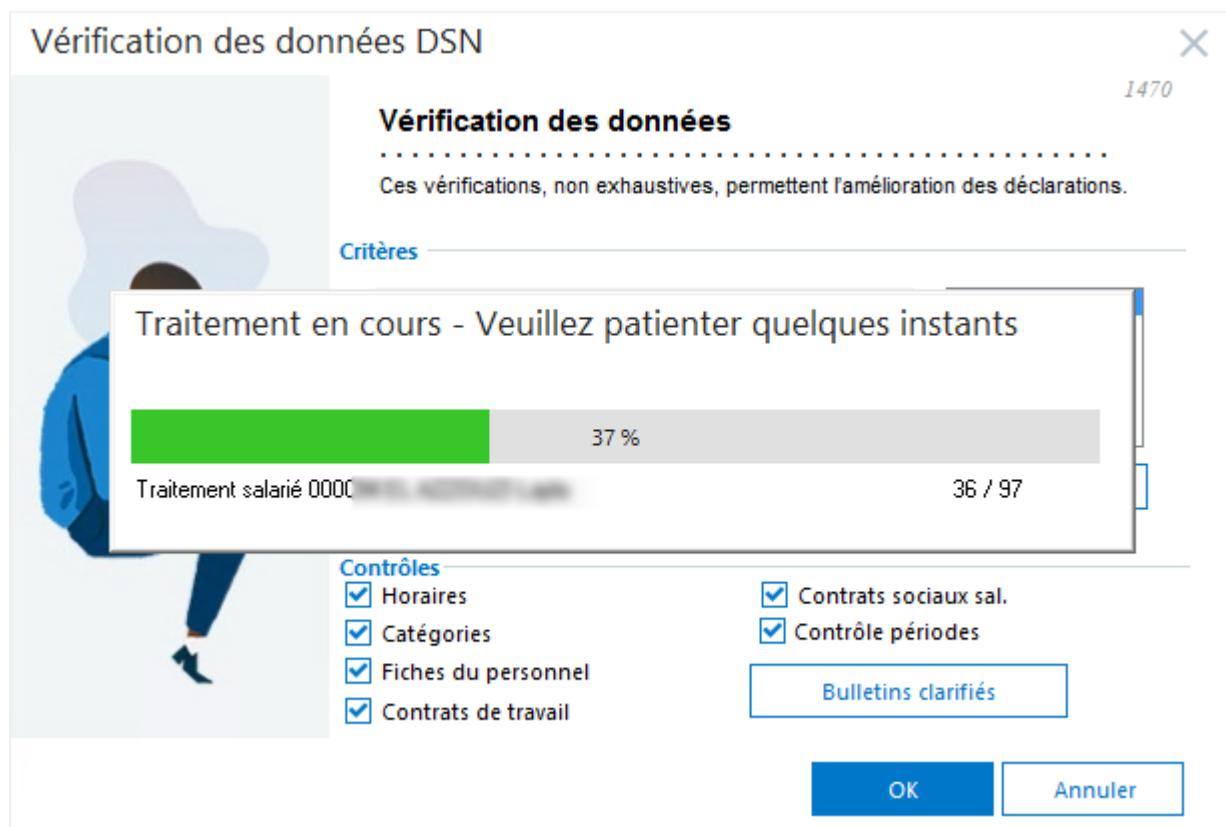
Dans SAGEPAIE, vous avez remarqué le bouton Orange quand vous avez lancé votre DSN mensuelle :



Lorsque vous lancez ce contrôleur, il effectue des vérifications de cohérence entre la paie et la DSN.



La mire suivante se lance :



Bien attendre d'avoir la fenêtre suivante arrivée, si elle n'arrive pas tout de suite alors que la mire a disparu : attendre ou changer de fenêtre.

Matricule - Nom - Prénom	Horaire Salarié	Modalité d'exercice	Quotité de travail	Durée temps travail partiel	Descriptif d'erreur
000013	1	90-Salarié non concerné	1	0	Veuillez vérifier la cohérences des éléments liés à l'horaire du salarié.
000017	1	90-Salarié non concerné	1	0	Veuillez vérifier la cohérences des éléments liés à l'horaire du salarié.
000607 CELINE	151.67	90-Salarié non concerné	1	0	Veuillez vérifier la cohérences des éléments liés à l'horaire du salarié.

**NOUVEAU CONTROLEUR SAGE**

Sage n'a pas créé de bouton agrandir, donc ne chercher pas à agrandir la fenêtre, j'ai fait la demande dans Customer Voice « Titre : Agrandir le contrôleur de Sage Paie à sage DSN »

Il faut remarquer plusieurs choses dans cet affichage :

A/ 6 points de contrôle :

Contrôle horaire des salariés



Contrôle des informations de la catégorie	Contrôle des contrats de travail	Contrôle horaire des salariés
Contrôle des fiches de personnel	Contrôle contrat social salariés	Contrôle périodes

Contrôle horaire des salariés

B/ Le bouton modifié pour faire les modifications rapidement :

Date du jour : 05/12/2021 Heure : 12:27:07

Période du : 01/11/2021 au : 30/11/2021

Société : ASSOCIATION

Critères	De	A
Matricule	999999	

	Matricule - Nom - Prénom	Horaire Salarié	Modalité d'exercice	Quotité de travail	Durée temps travail partiel	Descriptif d'erreur
	000013	1	90- Salarié non concerné	1	0	Veuillez vérifier la cohérence des éléments liés à l'horaire du salarié.
	000017	1	90- Salarié non concerné	1	0	Veuillez vérifier la cohérence des éléments liés à l'horaire du salarié.
	000607	151.67	90- Salarié non concerné	1	0	Veuillez vérifier la cohérence des éléments liés à l'horaire du salarié.
	000040	151.67	90- Salarié non concerné	1	0	Veuillez vérifier la cohérence des éléments liés à l'horaire du salarié.
	000044	151.67	90- Salarié non concerné	1	0	Veuillez vérifier la cohérence des éléments liés à l'horaire du salarié.

C/ le descriptif de l'erreur, attention bien analyser le descriptif d'erreur.

Quand on vous dit : Veuillez vérifier la cohérence des éléments liés à l'horaire du salarié et que vous savez très bien que la quotité de travail doit être égale à l'horaire de travail et là pour les matricules 000607, 000040, 000044, cela a été visiblement mal saisi. Pour le modifier, appuyer sur le crayon et vous pourrez modifier directement dans la fiche salariée :



NOUVEAU CONTROLEUR SAGE

Gestion Salarié - 000607


Contrat / Affiliation

Régime complémentaire : Alsace Moselle *

Code régime de base risque maladie * 200 Régime général (CNAM)

Code régime de base risque vieillesse * 200 Régime général (CNAM)

Exclusion et motif d'exclusion DSN

Modalité d'exercice du travail * 90 - salarié non concerné

Unité du temps de travail * 90 - salarié non concerné

Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié * 30 Non cadre

Quotité de travail mensuelle * 1,000

Type de gestion de l'Assurance chômage 90 - Non concerné

Employeur public 90 - Non concerné

Numéro de convention de gestion

Numéro interne employeur public

Code affectation Assurance chômage

Secteur public : statut d'emploi du salarié * 99 - Non concerné

Date d'adhésion

Date d'effet de la convention de gestion

Code caisse professionnelle de congés payés Aucune

Statut à l'étranger

* : zone obligatoire pour la DSN

Ok

Annuler

Préc.

Suiv.

Informations

- Salarié
- Contrat (en cours)
- Contrat (en cours) suite**
- Affiliation prévoyance
- Infos libres
- Fin de contrat
- Préavis

Il convient de modifier la quotité de travail mensuelle directement dans la fiche :

Contrat / Affiliation

Régime complémentaire : Alsace Moselle *

Code régime de base risque maladie * 200 Régime général (CNAM)

Code régime de base risque vieillesse * 200 Régime général (CNAM)

Exclusion et motif d'exclusion DSN

Modalité d'exercice du travail * 90 - salarié non concerné

Unité du temps de travail * 90 - salarié non concerné

Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié * 30 Non cadre

Quotité de travail mensuelle * 151,670

Type de gestion de l'Assurance chômage 90 - Non concerné

Employeur public 90 - Non concerné

Numéro de convention de gestion

Numéro interne employeur public

Code affectation Assurance chômage

Secteur public : statut d'emploi du salarié * 99 - Non concerné

Date d'adhésion

Date d'effet de la convention de gestion

Code caisse professionnelle de congés payés Aucune

Statut à l'étranger

* : zone obligatoire pour la DSN

Salarié

- Contrat (en cours)
- Contrat (en cours) suite**
- Affiliation prévoyance
- Infos libres
- Fin de contrat
- Préavis

NOUVEAU CONTROLEUR SAGE

Mais surtout NE PAS HISTORISER après avoir faire la modification :

Changements de situation / Historiques administratifs

Changement de situation

Enregistrement automatique d'un changement de situation à la date

Motif du changement

Statut d'activité

(Statut d'activité accessible si Changement de situation en page DADS-U)

Contrat de travail

Anciens contrats

Historiques administratifs

Commentaires

Coordonnées Service de santé au travail Infos libres

Nationalité Accident du travail Société

Sécurité Sociale DSN / DADS-U

Situation familiale Etablissement Poste

Etablissement Poste Paie

Attention, tout n'est pas à corriger comme ceci :

Matricule - Nom - Prénom	Numéro de contrat	Date d'embauche	Nature de contrat	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Date de sortie	Motif de rupture de contrat	Motif de recours CDD	Descriptif d'erreur
000623 ACOULON MAYLIS	CT000623000433	06/09/2021	CDD	06/09/2021	<input type="text" value="31/12/2021"/>		02 - Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise		La date de sortie et le motif de rupture sont obligatoires si une date de fin de contrat est renseignée

Si la date de sortie est supérieure au mois encore, et bien laisser le message.

Quand vous avez 2 lignes de descriptif d'erreur, c'est qu'il y a 2 erreurs

000086

CT000086000076 07/08/2019 CDD 07/08/2019 31/03/2021 31/03/2021

1

La date de sortie et le motif de rupture sont obligatoires si une date de fin de contrat est renseignée

2

Le motif de recours CDD doit être renseigné pour une Nature de type CDD

Si vous ne savez pas corriger une erreur, notez-le et regarder de plus près dans la fiche salariée.

Si vous avez beaucoup d'erreur, et que cela est plus pratique de le modifier, copier le résultat sur Excel et vous pourrez suivre pas à pas vos modifications.

Ou si vous souhaitez contrôler les contrats sociaux, il vous faut le mettre sur Excel :

Contrôle des contrats sociaux salariés								
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Période du : 01/11/2021 au : 30/11/2021	Société : ASSOCIATION	Critères	De	A	Matricule	Code du contrat social	DSN
					999999			
7	000623		210 Oui	8 - PREVOYANCE ET MUTUELLE AG2R SUR DSN	Prevoyance			
8	000623			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
9	000615			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
10	000616		210 Oui	8 - PREVOYANCE ET MUTUELLE AG2R SUR DSN	Prevoyance	01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
11	000616			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
12	000617		210 Oui	8 - PREVOYANCE ET MUTUELLE AG2R SUR DSN	Prevoyance	01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
13	000617			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
14	000628		210 Oui	8 - PREVOYANCE ET MUTUELLE AG2R SUR DSN	Prevoyance	01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
15	000628			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
16	000602			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
17	000629		210 Oui	8 - PREVOYANCE ET MUTUELLE AG2R SUR DSN	Prevoyance			
18	000629			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 07/11/2021	52040	8 Prevoyance
19	000629			Non rattaché au salarié		08/11/2021 au 17/11/2021	52040	8 Prevoyance
20	000629			Non rattaché au salarié		23/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
21	000101			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
22	000613			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
23	000630			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
24	00100			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
25	000624		210 Oui	8 - PREVOYANCE ET MUTUELLE AG2R SUR DSN	Prevoyance			
26	000624			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
27	000608			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
28	000212			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
29	000994			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
30	001051		210 Oui	8 - PREVOYANCE ET MUTUELLE AG2R SUR DSN	Prevoyance	01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
31	000610			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 30/11/2021	52040	8 Prevoyance
32	000610			Non rattaché au salarié		01/11/2021 au 23/11/2021	52040	8 Prevoyance
33	001081			Non rattaché au salarié				

Il se peut que le logiciel détecte que vous avez mis une rubrique avec un contrat social, mais sans déclenchement de base, comme cela peut être le cas pour les mutuelles, ne pas tenir compte de ce message. Les erreurs de contrats 'oubli de mettre un contrat social dans la fiche salarié' se repère en comparant l'ERC de la mutuelle détaillée par salarié et ce fichier. En effet, tous les salariés présents dans le résultat du contrôleur SagePaie-SageDS et présents dans l'ERC avec une base différente de zéro veut dire que le salarié n'a pas de contrat social dans sa fiche.